Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 88 (1979)

Heft: 2

Artikel: Mission humanitaire au cœur du Tibesti

Autor: Marti, Laurent

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683348

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MISSION HUMANITAIRE AU COUR DU TIBESTI

Depuis le début du mois de mars 1978, le CICR apporte protection et assistance à quelque 2500 prisonniers de guerre, membres des forces gouvernementales tchadiennes, qui se trouvent aux mains du Front de libération nationale (Frolinat) dans le désert du Tibesti, au nord du Tchad. Le CICR a établi sa délégation à Faya-Largeau, ville-oasis située à 800 km de N'Djamena, capitale gouvernementale du pays et, de là, ses délégués rayonnent, dans des conditions souvent hasardeuses, vers les différents camps de prisonniers...

M. Laurent Marti nous parle des activités de cette délégation, qu'il connaît bien pour les avoir dirigées pendant plus de trois mois.

Question: Quelles sont les difficultés principales auxquelles se heurte la délégation du CICR à Faya-Largeau? Réponse: Notre délégation au nord du Tchad, c'est-à-dire dans le Tibesti, s'est trouvée confrontée à deux problèmes primordiaux, que nous avons très difficilement surmontés. Le premier, c'est l'isolement de cette région. Consultez une carte de l'Afrique: si vous y trouvez, ce qui n'est pas facile, les villes de Faya-Largeau ou Bardaï, vous observerez qu'elles se situent au cœur d'une région très éloignée de toute mer, en plein désert. Joindre le Tibesti, même par avion, est déjà en soi une expédition, les appareils, avec une autonomie limitée, devant parcourir de très longues distances audessus de vastes étendues désertiques. Notre tâche était plus aisée du temps où il nous était possible de voler directement de N'Djamena à Faya-Largeau, ce qui nous est aujourd'hui interdit pour des raisons de sécurité.

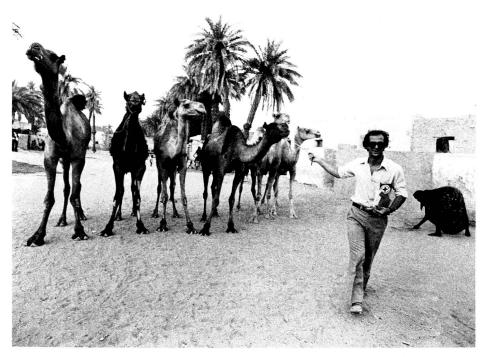
Le second problème, lorsque nous avons enfin pu joindre Faya-Largeau, a consisté à organiser les visites des lieux de détention. Les camps de prisonniers ne sont pas tous concentrés autour de Faya, bien au contraire. Des combats se déroulent depuis plusieurs années dans le Tibesti, et les prisonniers ont été installés là où ils avaient été capturés, à des distances souvent considérables des petites villes ou même du quartier général du Frolinat à Faya-Largeau. Notre délégation a été établie dans cette ville, ce qui nécessite de longues expéditions terrestres pour gagner les différents camps de prisonniers. L'organisation de ces expéditions constitue un spectacle impressionnant. Il s'agit tout d'abord de louer des camions de 12 à 20 tonnes à des commercants locaux: nous y chargeons du matériel, des vivres, des médicaments. Au-dessus de cet échafaudage s'installent nos délégués avec matelas, sacs de couchage et même, parfois, ustensiles de cuisine; puis prennent place les combattants chargés de la défense du convoi – 5 ou 6 en général, mitraillette au poing – et, enfin, des femmes et des enfants qui, «par hasard», se rendent dans la même direction, avec leurs tapis, leurs chèvres, leurs poules... Le tout s'ébranle généralement le soir, vers 17 ou 18 heures, et on se sépare pour une durée indéterminée: une, deux, parfois même trois semaines. Nous sommes censés communiquer régulièrement avec nos délégués par radio, mais bien souvent ces contacts sont interrompus en raison du caractère montagneux de la région... Et puis, un beau jour, ils réapparaissent, à l'improviste, burinés par le soleil, les vents et le sable, physiquement transformés; et nous écoutons le récit de leur équipée.

Question: Bien que le CICR ne soit pas autorisé à décrire les conditions de détention en tant que telles, pouvezvous nous donner une idée des camps dans lesquels vivent les prisonniers aux mains du Frolinat et de l'existence qu'ils y mènent?

Réponse: En fait, la situation est plus simple qu'elle ne le serait dans d'autres pays, car les camps sont naturellement isolés. Les barbelés sont superflus: les prisonniers ne peuvent s'enfuir. Pour eux, la fuite serait la mort. Les détenus sont simplement installés dans des palmeraies, et le voyageur qui traverserait la région à dos de chameau ne verrait guère de différence entre les camps et les villages voisins, d'autant que certains prisonniers y vivent avec leurs familles. Ils souffrent tout de même d'un certain isolement, ce qui est le fait de tous les prisonniers de guerre du monde, parce qu'ils ont peu de nouvelles des leurs, bien que nous essayions d'en transmettre. Mais les énormes distances compliquent les échanges de messages. De plus, bien que les travaux qui leur sont assignés soient admis par les Conventions de Genève, il s'agit souvent de tâches très dures, particulièrement sous ces cli-

Question: Vous nous avez parlé auparavant des difficultés rencontrées par la délégation dans l'organisation de son travail. Dans ce cas, comment vous estil possible d'établir un programme alimentaire régulier?

Réponse: Nous avions tout d'abord pensé que la seule solution consistait à transporter des vivres par avion; mais



Faya Largeau. Aux prisonniers de guerre, ces six chameaux achetés par le délégué du CICR fourniront de la viande fraîche pendant un mois.

Photo A. M. Grobet/CICR

elle s'est avérée extrêmement coûteuse et difficilement réalisable. C'est alors qu'un phénomène s'est produit: des marchands, en provenance de pays voisins, ont été attirés par ce nouveau marché – le Tibesti, coupé du sud du pays, ne peut donc plus s'y ravitailler – et ont multiplié leurs passages. Dès lors s'est organisée une sorte d'échange commercial, et c'est ainsi que nous pouvons maintenant procéder à des achats locaux. Il nous suffit donc de disposer de délégués. d'argent et de médicaments pour être à même de subvenir aux besoins des prisonniers.

Question: On a bien souvent dit que le délégué pouvait être amené à exercer tout un éventail d'activités. On vous a vu – pas directement, mais presque – dépecer des chameaux...

Réponse: C'est vrai, parmi nos achats locaux figure l'acquisition de chameaux pour procurer aux prisonniers les protéines nécessaires à leur équilibre alimentaire. Cela ne présente aucun problème, toutes les populations des régions désertiques du Tibesti se nourrissent de viande de chameau. Nous achetons cinq, dix ou vingt chameaux par camp, assistons au dépeçage et procédons à des distributions régulières dans les lieux de détention. Nous devons veiller à ce que chacun reçoive une part suffisante de viande. Pour la conserver, les pri-

sonniers la sèchent selon une méthode traditionnelle. Nous nous contentons d'apporter les animaux sur place: ils se chargent de les tuer, découpent la viande eux-mêmes, et il ne nous reste qu'à organiser la distribution.

Question: La délégation de Faya-Largeau comporte également des équipes médicales. En quoi consiste leur activité?

Réponse: Tout d'abord, superviser le travail qui s'accomplit à l'hôpital militaire en faveur des prisonniers, ainsi que des combattants du Frolinat blessés ou malades. De plus, chaque expédition à destination d'un camp de prisonniers est accompagnée d'un médecin ou d'un infirmier, qui procèdent à des consultations et réapprovisionnent les dispensaires. Enfin, ces équipes ont été parfois appelées d'urgence pour des interventions dans les régions des combats.

Question: Quelles sont vos conclusions sur cette mission?

Réponse: A mon avis, c'est une très intéressante mission, qui constitue une application positive des Conventions de Genève dans le contexte d'un conflit interne. Elle nous permet de constater qu'il est encore au monde des pays où les combattants acceptent de faire des prisonniers plutôt que d'abattre des hommes désarmés. Et je pense qu'il est de notre devoir de les aider même si, pour ce faire, nous devons participer à l'entretien de ces prisonniers, ce qui représente une lourde charge financière. Si nous recevions l'assurance qu'à ce prix la vie d'êtres humains serait préservée dans tous les pays du monde, nous ne devrions à mon sens ménager aucun effort pour trouver les moyens d'y coopérer.

Les prisonniers de guerre sont accompagnés de leurs familles: on prépare une distribution aux femmes. Photo A. M. Grobet/CICR

